

CDT HOTLINE

signalez les actes d'exploitation et abus sexuels

Téléphone: +236 21613344 Extension: 173-4445

E-mail: minusca-demasea@un.org



MINUSCA

QU'EST-CE QU'UN ACTE D'EXPLOITATION ET ABUS SEXUEL (AEAS)?

exploitation sexuelle:

- relation sexuelle avec une personne vulnérable, qui consent à cause de sa/son infériorité sociale/financière
- sexe transactionnel, à savoir le sexe obtenu en offrant de l'argent, service, nourriture ou autre objet de valeur

abus sexuel:

- acte sexuel réel (ou tentative d'acte sexuel) avec une personne mineure (personne âgée de moins de 18 ans)
- Viol ou par exemple l'utilisation de toute force coercitive pour obtenir l'acte sexuel

POURQUOI DOIS JE SIGNALER LES ACTES D'AEAS?

parce qu'il est du devoir de chaque employé de la MINUSCA de signaler tout acte d'exploitation et d'abus sexuel commis par un membre de l'Organisation des Nations Unies

COMMENT SIGNALER?

- vous pouvez vous présenter en personne au bureau de l'Équipe de Déontologie et Discipline (CDT) de la MINUSCA couvrant votre région
- vous pouvez aussi appeler le numéro de téléphone local 21613344 ou l'extension 173-4445
- vous pouvez tout aussi envoyer un e-mail à notre courriel: minusca-demasea@un.org

COMMENT RETROUVER LES BUREAUX DE CDT AU SIEGE DE LA MINUSCA A BANGUI?

pour le moment (Décembre 2015), les bureaux de CDT au niveau central à Bangui sont localisés au sein de la villa 4, du siège de la MINUSCA

ET LA CONFIDENTIALITÉ?

soyez rassurés, le (CDT) s'assure toujours que chaque information portée à sa connaissance soit traitée en toute confidentialité